



COMMUNE D'ARCAY

**Département
de la Vienne**

CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 8 Février 2021
A 19 h

PROCES VERBAL

En l'an deux mil vingt et un, le lundi huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Arcay (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°2 de la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Date de convocation du conseil municipal : 2 Février 2021

Présents : Mme et Mrs : NOE Alain le Maire, Mme PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, Adjoint au Maire, ALLETRU Xavier, AMIRAULT Marion, BENETEAU Valentin, LALANDE Patricia, PETROW Delphine, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Absents : Mr PROUX Emmanuel

Pouvoirs : Néant

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande de délibérer afin de valider le lieu de réunion temporaire Salle n°2 de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le lieu de réunion temporaire par 8 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Alain NOE, le Maire
Il constate que le quorum est atteint.

Mme PETROW Delphine est désigné secrétaire de séance assisté de Fabrice BOULINEAU

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2021

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le compte-rendu du 25 Janvier 2021 :
- Aucune observation

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 25 Janvier 2021 à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2 – TRAVAUX WC PUBLIC

Mr Le Maire propose de mettre aux normes d'accessibilité des WC PUBLICS, par manque d'information du maître d'œuvre, Mr Le Maire reporte ce point à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3 – NUMEROTATION DES MAISONS : RUE DU VILLIERS, RUE DE LA VOURENTE ET RUE DU POIZOUX

Monsieur Le Maire propose de revoir la numérotation des rues du Villiers, de la Vourente et du Poizoux :

Le Conseil Municipal délibère et décide d'attribuer les numéros suivants :

- rue du Villiers (prévoir 1 pancarte indiquant le nom de rue)

N° 2 inchangé Mme MERLIERE et Mme TALBOT Philippe - N°4 Mr Frérot - N° 6 et N° 8 parcelles à construire Famille Raguin-Faugère - N° 10 - N° 12 et N° 14 Pavillon Habitat 86

- rue de la Vourente (prévoir 1 pancarte indiquant le nom de rue)

N° 4 A - N° 4 B et N° 4 C Maisons de Mr Gourdon à charge du propriétaire, N° 10 parcelle à construire (Mr et Mme BULTE) , N° 12 Mr et Mme Héroult Cédric, N° 14 Mme Montigny, N° 16 Château de Mme Leroux - N° 22 Coopérative Agricole - N° 24 Mr et Mme Roy - N° 26 Mr et Mme Bâty Walter

- rue du Poizoux

N° 3 Mr & Mme Piolet - N° 5 Mr et Mme Pasquier- N° 7 et N° 9 parcelles à construire - N° 11 Mr Blanchet - N° 13 Anciennement Mme coffre

4 – TARIF CIMETIERE

Mr Le Maire rappelle le tarif du cimetière en vigueur actuellement et propose de créer un tarif caverne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- 150 € pour 15 ans

- 250 € pour 30 ans

5 – DEVIS EXTENSION DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire a reçu deux propositions concernant l'extension du columbarium :

Entreprise LEYLAVERGNE Loudun	1 666,67 € HT
Entreprise RANCHE Loudun	1 633,33 € HT
Entreprise RANCHE Loudun (caverne)	375,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote et accepte à l'unanimité les devis de l'Entreprise RANCHE, pour un montant hors taxe de 1 633,33 € HT + 375,00 € HT (cavurne)

6 – ACHAT D'UN REFRIGERATEUR ET D'UN MICRO-ONDES

Monsieur le Maire a reçu deux propositions concernant l'achat d'un réfrigérateur et d'un micro-onde :

CONNEXION Loudun

Réfrigérateur Congélateur Faure 290,83 €

Réfrigérateur Listo 216,66 €

Micro ondes essentiels 124,99 €

Micro ondes Candy 83,25 €

LECLERC Loudun

Réfrigérateur Tout Utile 229,00 €

Micro ondes Elsay 64,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote et accepte à l'unanimité le devis de LECLERC , pour un montant hors taxe de 293,90 € hors taxe

7 – OPPOSITION A L'INSTALLATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de se prononcer contre tout projet d'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire de la commune d'Arçay

- Refuse tout démarchage des porteurs de projet éolien sur l'ensemble du territoire de la commune d'Arçay.

INFORMATIONS DIVERSES

Propositions :

- Faire un chenil

- Voir un éclairage public solaire

Prochaines réunions de Conseil Municipal le Lundi 1^{er} Mars 2021 et Lundi 8 Mars 2021 en présence de Mr Laurent ROHARD

Séance levée à 20 heures 50 minutes

Arcay, le 15 Février 2021

Mr Alain NOE,
MAIRE